

CONDITIONS D'AGREMENT

Conditions d'agrément	PARTENARIAT INSTITUTIONNEL											
	Collectivités locales	Administration centrale	Chambre de commerce, d'agriculture, d'artisanat et d'industrie	Centre de formation professionnelle et technique	Jeune chambre économique	Guichets uniques	Association des élèves et étudiants	Centres des écoles (centres de formation et d'insertion)	Associations de parents et associations professionnelles	Associations professionnelles	Associations professionnelles	
1/ LES PRINCIPES FONDATEURS												
Ouvrir un compte dans les livres de la BRS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Avoir une existence légale supérieure ou égale à 1 an				X			X		X	X	X	
Apporter des références techniques professionnelles attestant de l'expérience et du savoir-faire				X				X	X	X	X	
Apporter des références sur la capacité à couvrir une zone géographique												X
Apporter des références justifiant l'expérience dans l'encadrement et la formation des promoteurs	X	X		X	X			X	X	X	X	X
Avoir une expertise reconnue dans le domaine d'intervention	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2/ LES CONDITIONS RELATIVES A LA CREATION												
Présenter une attestation d'inscription au Registre du Commerce								X				
Présenter l'avis d'immatriculation au NINEA			X	X	X		X	X	X	X	X	X
Fournir la loi, le décret, l'arrêté de création ou tout autre document fourni par une autorité compétente justifiant l'autorisation d'exercer	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Fournir le récipissé de l'autorité compétente reconnaissant la structure							X			X		X
3/ LES CONDITIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT												
Présenter l'habilitation à engager la structure	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Signer le protocole d'engagement (contrats, conventions, protocoles d'accord, cahiers des charges)	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Présenter un casier judiciaire vierge de moins de 3 mois (valable pour le responsable/représentant de la structure)	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Fournir tout PV modifiant la composition des organes de direction et/ou d'administration							X			X		X
Fournir tout PV modifiant la composition des organes de direction et/ou d'administration							X			X		X
4/ AUTRES												
Présenter l'attestation de non faillite				X	X		X	X	X	X	X	X